

## L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

# Une solution durable ?

*Une solution dite «innovante» qui a plus de 30 ans, des plans de développement pour une offre introuvable, des «expérimentations» en test depuis des années, des besoins avérés mille fois et aucune tarification adaptée... : il faut le reconnaître, l'hébergement temporaire est un sujet sur lequel il est plus facile d'aligner les paradoxes que les réussites. Petit bilan en forme de «vrai-faux» pour tenter de répondre à la seule question que personne ne pose: l'accueil temporaire, est-ce que «ça marche» vraiment ?*

### 5 IDÉES REÇUES SUR L'ACCUEIL TEMPORAIRE...

Il y a ceux qui en parlent beaucoup mais qui en font peu. Il y a ceux qui n'en parlent pas, mais qui le font quand même. Il y a ceux qui aimeraient bien, mais qui ne peuvent point. Il y a ceux qui ont essayé et qui en sont déjà revenus. Il y a ceux qui y pensent, mais qui n'osent pas. Bref, au final, entre les déçus, les frustrés, les craintifs, et les beaux parleurs, les pratiquants heureux de l'accueil temporaire des personnes âgées ne sont pas légion. Et pour cause...

#### **FAUX** Idée n°1 :

L'hébergement temporaire est une solution innovante

L'intérêt et la pertinence du concept d'hébergement n'est pas en cause. Mais présenter comme «innovante» une idée à peu près aussi vieille que, par exemple, la mixité fille/garçons à l'école, révèle un malaise. A force de ranger la formule dans les chapitres «innovation» de tous les plans gérontologiques qui se succèdent, on en oublie facilement que les premières résidences d'accueil temporaires sont nées dans les années 70 pour permettre à des retraités isolés de passer l'hiver au chaud. Et le premier texte réglementaire sur la question est une circulaire datée du 7 avril...1982.

Non seulement le concept n'a rien de neuf, mais il a déjà «connu un premier échec retentissant à la fin des années 80, avec un développement surévalué et mal préparé», raconte Jean-Jacques

Olivin, président du Groupe de Réflexion et réseau pour l'Accueil Temporaire des personnes Handicapées (GRATH), qui réfléchit depuis quelques temps déjà à étendre son action au secteur gérontologique.

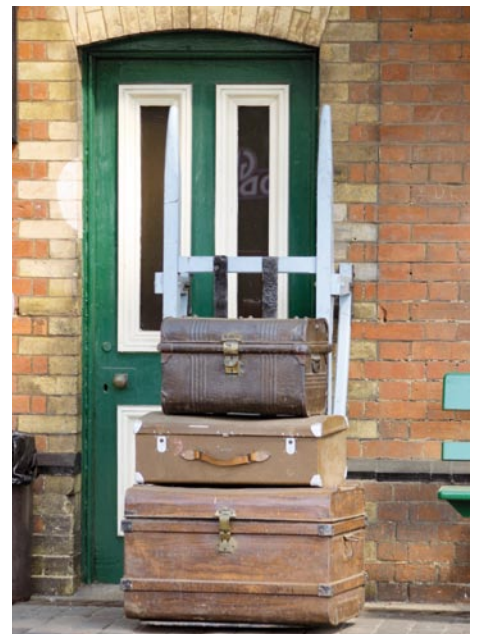
Passée cette crise, les nouveaux besoins liés au vieillissement de la population ont toutefois permis à l'accueil temporaire 2<sup>ème</sup> génération de gagner sa légitimité en devenant ce qu'il est aujourd'hui : une solution essentielle pour «aider les aidants», reconnue comme telle par la loi du 2 janvier 2002. Si cette idée apparaît toujours comme expérimentale, c'est donc qu'elle n'a jamais vraiment essaimé en masse. Et ce malgré une ribambelle de bonnes intentions politiques.

#### **FAUX** Idée n°2 :

L'hébergement temporaire est aujourd'hui une offre bien identifiée

Les Plans Alzheimer I et II, le Plan Vieillesse et Solidarités, et dernièrement le Plan Solidarité Grand Age : tous annoncent d'ambitieux objectifs de créations de places temporaires. Ces prévisions sont-elles réalisées ? A quel rythme ? Difficile de le savoir, les recensements de l'existant étant rares :

- En 2000, la Drees comptabilisait 7 917 places d'accueil temporaire sur le territoire.



- Le 1er Plan Alzheimer 2001-2005 annonçait la création de 750 places supplémentaires par an.
- Fin 2003, l'enquête EHPA menée par la Drees indiquait que 9000 personnes âgées étaient accueillies en hébergement temporaire, dont 7 000 dans des maisons de retraite.
- En 2004, le 2<sup>ème</sup> Plan Alzheimer annonce la création de 13 000 places supplémentaires en accueil de jour... et ne donne aucun chiffre sur le temporaire.
- Le Plan Solidarité Grand Age lancé en juillet dernier prévoit, lui, la création de 1100 places d'accueil temporaire par an.

La prochaine enquête EHPA n'étant programmée que pour fin 2007, bien malin celui qui pourra dresser aujourd'hui un véritable bilan de toutes ces volontés politiques accumulées...

Mais le vrai problème est encore ailleurs : les places recensées ne sont que celles que les établissements «déclarent»... «Après tout, nous n'allons jamais vérifier sur place si les établissements qui disent faire de l'accueil temporaire le font vraiment, reconnaît Yannick Lhermitte, responsable du pôle gérontologique au conseil général du Maine-et-Loire. Et à l'inverse, certains proposent aussi de

*l'accueil temporaire, sans forcément le dire...». En guise d'illustration de cette joyeuse pagaille, nous avons mené une petite enquête sur les établissements de Paris intra-muros, à partir des observations contenues dans le guide des maisons de retraite élaboré par l'Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France. Hormis 5 petites structures entièrement dédiées à ce type d'hébergement, une douzaine de maisons de retraite sont répertoriées comme proposant de l'accueil temporaire : après vérification, seules 3 d'entre elles proposent un véritable projet de ce type.*



### Idée n°3 :

*l'accueil temporaire, ça marche surtout dans le secteur handicap...*

Certes, la paternité du concept revient au secteur personnes âgées, qui l'a développé plus tôt et plus intensément que le secteur handicap.

En revanche, depuis que le secteur handicap s'est emparé du sujet, il a été le seul capable de le défendre, grâce à l'action obstinée du Grath, organisme créé en 1997 et qui se trouve à l'initiative de toute la réglementation récente sur le sujet. La définition du concept dans la loi 2002-2 ? C'est lui. Sa traduction concrète avec le décret d'application du 17 mars 2004 ? C'est encore le Grath, qui a eu entre temps l'amabilité d'associer le secteur « personnes âgées » à ses réflexions... Son pouvoir de lobbying a cependant des limites : si les définitions réglementaires ont permis de structurer un peu les choses dans le secteur personnes âgées, la tarification demeure, elle, largement plus incitative pour le secteur handicap.

Jean-Jacques Olivin, qui ne désespère pas de faire tomber prochainement le «H» de Grath, rappelle en effet que le décret budgétaire rectificatif du 7 avril dernier « a permis d'obtenir deux avancées très importantes, qu'il serait

*bon d'étendre au secteur personnes âgées». Des différences de taille, en effet : avec ce texte, le financement des places temporaires se fait par dotation globale, et la participation à la charge des usagers est plafonnée au montant du forfait hospitalier. Autrement dit, les gestionnaires du secteur handicap ne sont donc plus tributaires du taux d'occupation pour ces places d'accueil temporaire... Un dispositif qui éviterait pas mal de casse-tête à leurs confrères du secteur personnes âgées qui se sont lancés dans l'aventure...*



### Idée n°4 :

*le temporaire, c'est impossible à gérer en EHPAD*

Ce n'est ni un secret, ni un reproche : la grande majorité des EHPAD qui disent offrir des possibilités d'accueil temporaire ne proposent en réalité qu'une offre théorique, qui a de fortes tendances à se muer en hébergement permanent sous

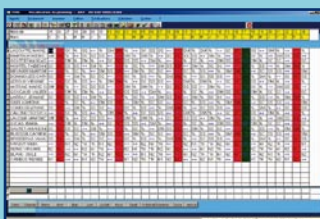
#### GEPSS

Gestion administrative des EHPAD.



#### PLANICIEL

La gestion des plannings et du temps.



#### L'accompagnement

Un service de suivi et d'aide permanent par du personnel formé et spécialisé dans votre domaine d'activité.

#### INSIGHT

128 avenue de l'Armagnac  
40 120 ROQUEFORT

Tel : 05.58.45.50.13

FAX : 05.58.45.54.53

[Insight-commercial@wanadoo.fr](mailto:Insight-commercial@wanadoo.fr)

[www.planiciel.net](http://www.planiciel.net)

[www.adiess-asso.fr](http://www.adiess-asso.fr)

# INSIGHT - ADIEPSS

## Les professionnels des EHPAD hospitaliers



#### Le constat

Depuis plusieurs années nous constatons, avec vous, une complexification des règles de gestion des EHPAD :

- Sur la facturation des frais de séjours.
- Sur la législation de la paie hospitalière.
- Sur le cadre comptable et budgétaire.

Et nous ne citons là que les grands thèmes.

Face aussi à l'émergence des notions de rentabilité, de qualité, de performance, les acteurs de la gestion des EHPAD ont de moins en moins le temps d'effectuer des recherches bibliographiques sur les textes, ils ont aussi de moins en moins le temps pour répondre avec des outils bureautiques tels que les tableurs.

Aujourd'hui la « demande utilisateur » dépasse largement le cadre de l'utilisation de tel ou tel logiciel. Elle porte sur l'assurance d'avoir un accompagnement professionnel lui garantissant une information, un suivi, une formation sur les règles et textes en cours ou paraissant. Le fournisseur devient un vrai prestataire de services auprès des EHPAD :

#### La traduction en actes

Sur notre logiciel GEPSS :

- Le cadre budgétaire et comptable
- Plus de 250 fonctionnalités
- Un site pour les utilisateurs
- Un service de vigilance paie
- Une vraie GRH

#### Sur notre logiciel PLANICIEL

L'assurance d'un produit performant exhaustif déjà leader sur le marché hospitalier avec 500 références.

Un logiciel **totallement adaptable à vos protocoles** d'accord sur les 35 heures. **D'une fiabilité à 100%** des compteurs d'heures. **Plus de 100 fonctionnalités** d'analyse et de statistiques issues de la gestion du planning. **Du personnel spécialisé** sur la gestion des planning et du temps dans le secteur hospitalier. **Du personnel à votre écoute** permettant d'avoir plusieurs évolutions du logiciel dans l'année.

Que ce soit sur **PLANICIEL** ou **GEPSS** nous vous assurons la **gratuité totale des évolutions de nos produits même sur de grosses réformes réglementaires.**

**Pour votre confort et votre sécurité au travail.**

Quand vous choisissez d'utiliser un logiciel vous choisissez une équipe, **INSIGHT ADIEPSS pour vous, c'est l'assurance de parler la même langue.**

la pression des listes d'attente... et de la survie financière ! « Dans tout l'attirail jeté en pâture ces derniers temps aux établissements, l'accueil temporaire est clairement le dispositif le moins intéressant. C'est typiquement le genre de tarte-à-la-crème inventée par des gens qui ne savent pas vraiment comment fonctionne un établissement... », tranche même Gérard Miaut, directeur de maisons de retraite publiques dans l'Hérault, qui garde un très mauvais souvenir de ses expériences passées en la matière.

Les contraintes de gestion d'un EHPAD sont telles qu'en l'absence d'une réglementation plus favorable, peu de directeurs sont prêts à réserver 3 ou 4 chambres à l'accueil temporaire, pour lesquelles le taux d'occupation dépassera difficilement les 80 %... au mieux.

« A l'époque où nous avions 10 places en hébergement temporaire, le conseil général avait fixé un prix de journée pour l'aide sociale qui ne nous permettait pas d'équilibrer : il tablait sur des

taux d'occupation totalement irréalistes, alors que sur l'année on était à peine à 50 % », raconte le directeur de la maison de retraite associative de Conty, dans la Somme, qui a mis fin à l'expérience lors de la signature de convention. Le soutien des financeurs publics est en effet, à l'heure actuelle, une des conditions de réussite des – nombreux – projets qui fonctionnent. Mais elle n'est pas la seule.

**toujours  
VRAI**

## Idée n°5 :

l'accueil temporaire, ça ne s'improvise pas

En l'absence d'enquête nationale de bonnes pratiques sur le sujet, comme celles qu'a pu mener le Grath dans le champ du handicap, il faut glaner les témoignages un peu au hasard pour concocter la recette de longévité du temporaire. Comme on l'écrivait donc dans les anciens traités de cuisine, « pour faire un bon accueil temporaire, ayez... ».

## Un vrai projet...

Indispensable, y compris et surtout pour les unités d'hébergement temporaire intégrées au sein d'un EHPAD, la définition claire des objectifs de l'accueil temporaire et de la capacité réservée permet d'éviter que la pression de la liste d'attente fasse dériver le temporaire en permanent. « Il ne faut pas que le temporaire excède 10% de la capacité totale. Mais ce type d'accueil permet aux familles d'apprivoiser la maison de retraite », explique Christine Jeandel, de Médica France, un des rares groupes commerciaux à proposer de « vraies » places d'accueil temporaire.

Dans ce but, la contractualisation des séjours fait partie des conditions de réussite. « Tous les résidents signent à l'admission un contrat avec la date d'entrée et la date de sortie. S'ils souhaitent prolonger, nous en demandons les raisons et faisons un deuxième contrat », explique Marie-Françoise Auger, de la résidence Croix-Rouge de Fournes-en-Weppes (Nord), EHPAD exclusivement dédié à l'accueil temporaire. « Chez nous, la durée d'un séjour ne peut excéder un mois. Cela permet d'éviter que ces places se transforment en sas d'entrée vers la maison de retraite », explique Claude Ricco, directeur de l'EHPAD La Cerisaie à Gagny, en Seine Saint-Denis, département-pilote en la matière.

## Un soutien des autorités de tarification...

La Seine-Saint-Denis, le Nord, le Pas-de-Calais, le Maine-et-Loire, ou encore l'Essonne : autant de départements – la liste n'est pas exhaustive – qui « jouent le jeu », et vont plus loin que la simple incantation du schéma gérontologique. Dans le 93, le conseil général verse une aide qui compense les coûts d'hébergement temporaire, et ne laisse à la charge de l'usager qu'une participation maximale de 22 euros par jour !

Dans l'EHPAD temporaire de Fournes-en-Weppes, l'APA est versée comme à

Votre projet de maison de retraite



ZA Landrieu  
RN 89 - Sortie 5  
33750 Beychac et Caillau  
Tél. 05 57 97 97 46  
Fax. 05 57 97 91 72  
www.igci.fr



La garantie d'un groupe existant depuis 25 ans

- > Assurances SMABTP
- > Assurance décennale
- > Responsabilité civile
- > Garantie de bon fonctionnement des équipements (2 ans)
- > Garantie bancaire
- > Assurance dommages ouvrage
- > Garantie de parfait achèvement (Tan)
- > Garantie de livraison aux prix et délais convenus

>> Découvrez en ligne notre Établissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes sur [www.igci.fr](http://www.igci.fr)

- > Un concept adapté à votre budget
- > La garantie et le professionnalisme existant depuis 25 ans
- > La rigueur et la maîtrise du process constructif
- > Une équipe de professionnels pour mener à bien la totale réalisation de votre projet







Contactez-nous pour votre projet de maison de retraite  
 Fabienne Caelen et  
 Philippe Fondadouze  
 Tél. 05 57 97 97 46

12 | MMR 95 - novembre 2006

domicile, le conseil général octroie une dotation qui permet d'alléger le prix de journée, et la spécificité de l'établissement a été prise en compte pour le calcul de la dotation soins. «*Mais je vais continuer à demander plus de moyens en personnel, car le travail que nous fournissons pour aider la personne à retrouver son autonomie et retourner à domicile demande beaucoup d'intervenants*», explique Mme Auger, la directrice.

### Une bonne localisation...

L'expérience le montre : «*l'accueil temporaire dans une maison de retraite fonctionne souvent mieux en zone urbaine, et notamment en Ile-de-France, qu'en zone rurale*», remarque Alain Lecerf, à la tête du groupe associatif AREFO-ARPAD, qui a intégré l'accueil temporaire dans ses objectifs. Les besoins en séjour temporaire, notamment au moment des congés, se font plus sentir dans les grandes agglomérations.

Quoi qu'il en soit, toutes les structures interrogées connaissent deux pics de demandes dans l'année : «*l'été pour permettre aux familles de partir*

*en vacances, et l'hiver au moment des fêtes*», résume Emilie Perillon, directrice de la résidence spécialisée Gautier Wendelen à Paris, très largement financée par les services sociaux départementaux.

### Une bonne communication...

Pour arriver à un taux d'occupation viable financièrement, il faut donc faire comprendre que l'hébergement temporaire n'est pas ouvert qu'à Noël et en août. Or, cette offre très dispersée est aussi très mal connue des familles. «*Il faut faire une bonne information, notamment au niveau des caisses de retraite, qui fournissent souvent des aides spécifiques, mais n'informent pas leurs bénéficiaires des possibilités qui existent*», note Alain Lecerf, qui dresse aujourd'hui un bilan raisonné des expériences, réussies ou ratées, au sein de son groupe : «*l'hébergement temporaire n'est pas envisageable partout et dans tous les établissements. Mais quand le gestionnaire fait l'effort de porter ce genre de projets, le répit offert aux familles est incontestable*». ■

Judith Azema

Libérez-vous des contraintes de gestion des vêtements de vos résidents !

Adoptez le système de sous-traitance intégrée AD3

Présent au Congrès SYNERPA - Paris 30 Nov-1er Déc 2006



#### MAITRISE DES COÛTS

- AD3 gère le personnel de votre buanderie et prend en charge les investissements liés au matériel
- Le service AD3 peut être refacturé au résident

#### HYGIENE ET SECURITE

- La prestation AD3 répond à la norme spécifique aux Ehpad : NF X50-058

#### QUALITE ET SATISFACTION

- AD3 effectue un traitement adéquat des vêtements et assure la restitution au résident sous 48h
- Gestion intégrée à la prestation : marquage, inventaires réguliers, proposition à la réforme



Contact commercial : 04 78 35 31 70  
www.ad3.fr - Contact@ad3.fr



## Intérim, CDI, CDD...

L'Appel Médical partenaire RH des établissements sociaux.

Dans les 72 agences de L'Appel Médical, nos 25 000 candidats se tiennent prêts à répondre à l'ensemble de vos demandes de remplacement en intérim ou de recrutement en CDI ou CDD.

Qu'ils soient (h/f) infirmiers, aides-soignants, éducateurs, kinésithérapeutes, AMP...

Tous sont motivés pour intégrer et accompagner vos établissements sociaux.

Connectez-vous sur [appel-medical.com](http://appel-medical.com) pour connaître votre agence partenaire.

N° Vert 0 800 240 533



A vous de choisir.